

# Fiche A

## Principaux instruments financiers mobilisés au sein de la CNULCD

Face à l'accélération de la dégradation des terres, de la désertification et des sécheresses, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) s'est progressivement dotée d'un ensemble d'instruments destinés à renforcer la mobilisation des ressources financières en faveur de la gestion durable des terres, de la restauration des écosystèmes et la résilience face aux sécheresses. Contrairement aux deux autres Conventions environnementales, la CNULCD ne dispose pas d'un fonds financier unique. Son architecture repose sur un écosystème d'instruments complémentaires combinant financements publics internationaux, investissements privés, partenariats multipartites et mécanismes de mobilisation politique. Cette diversification vise à répondre à l'ampleur des besoins de financement pour atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) et renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

La CNULCD s'appuie sur une architecture financière diversifiée qui combine des mécanismes de financement traditionnels, tels que le GEF (Global Environment Facility), avec des instruments plus innovants destinés à mobiliser les capitaux privés, comme le Land Degradation Neutrality Fund (LDN Fund), ainsi que des plateformes de coordination et de partenariat telles que le Riyadh Global Drought Resilience Partnership, l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte et la G20 Global Land Initiative. À ces dispositifs s'ajoutent des mécanismes de sponsoring et de plaidoyer, qui contribuent à renforcer l'engagement du secteur privé et des jeunes. Cette diversité d'instruments traduit une évolution de l'approche financière de la convention. Au-delà du financement direct des projets, la Convention cherche désormais à créer un effet de levier en mobilisant un éventail d'acteurs publics et privés autour d'un objectif commun de restauration des terres, de résilience face aux sécheresses et de développement durable.

### 1. Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility – GEF)

Le [GEF](#) constitue le principal mécanisme financier multilatéral soutenant la mise en œuvre de la CNULCD. Depuis son adoption comme mécanisme financier de la Convention en 2010, il finance des projets de gestion durable des terres, de restauration des écosystèmes, d'agriculture durable et de lutte contre la désertification. Les financements sont principalement accordés sous forme de dons aux pays en développement, par l'intermédiaire d'agences d'exécution comprenant en autres, le PNUD, le PNUE, la FAO, la Banque mondiale, etc. Les projets soutenus doivent à la fois contribuer à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale et améliorer les conditions de vie des populations locales.

Le GEF demeure aujourd'hui la principale source de financement concessionnel directement mobilisable pour les objectifs de la CNULCD.

#### Fonctionnement

Le GEF finance les projets selon plusieurs modalités adaptées à leur taille, à leur niveau de complexité et aux acteurs concernés. Les trois principales catégories sont le Small Grants Programme (SGP), les Medium-Sized Projects (MSP) et les Full-Sized Projects (FSP).

|                                   | Small Grants Programme (SGP)                                                                                                    | Medium-Sized Project (MSP)                                                                                                           | Full-Sized Project (FSP)                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif</b>                   | Soutenir des initiatives locales portées par les organisations de la société civile et les communautés.                         | Financer des projets nationaux ou régionaux de taille intermédiaire.                                                                 | Financer des projets structurants à fort impact environnemental mondial.                                                                                                                                                                                              |
| <b>Montant du financement GEF</b> | Jusqu'à 75 000 USD par subvention (jusqu'à 150 000 USD pour certains projets stratégiques).                                     | Jusqu'à 5 millions USD.                                                                                                              | Plus de 5 millions USD.                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Porteurs de projets</b>        | ONG, associations, organisations communautaires, organisations de producteurs, peuples autochtones, coopératives.               | Ministères, agences publiques, ONG, instituts de recherche, organisations internationales, secteur privé.                            | Principalement les États, ministères, organisations internationales, grandes ONG, banques de développement.                                                                                                                                                           |
| <b>Durée de préparation</b>       | 3 à 6 mois (selon les appels à projets nationaux).                                                                              | 6 à 12 mois.                                                                                                                         | 12 à 24 mois.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Durée de mise en œuvre</b>     | Généralement 18 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour certains projets stratégiques).                                                 | 3 à 5 ans.                                                                                                                           | 5 à 7 ans.                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Procédure de validation</b>    | Appel à projets national → sélection par le Comité national du SGP → validation par le Coordinateur national du SGP et le PNUD. | Validation par le Point focal opérationnel (OFP) → préparation avec une Agence de mise en œuvre GEF → approbation par le PDG du GEF. | Validation par le Point focal opérationnel (OFP) du GEF → soumission d'un Project Identification Form (PIF) → approbation du concept par le Conseil du GEF → préparation détaillée → CEO Endorsement (approbation du projet par le PDG du GEF) → démarrage du projet. |
| <b>Niveau de complexité</b>       | Faible. Procédure décentralisée et adaptée aux acteurs locaux.                                                                  | Intermédiaire. Exigences techniques et fiduciaires plus importantes.                                                                 | Élevé. Montage institutionnel, financier et technique complexe.                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Acteurs clés</b>               | Coordinateur national SGP, Comité national SGP, ONG et organisations communautaires.                                            | Point focal opérationnel GEF pays, Agence GEF (PNUD, FAO, PNUE, BAD, etc.), Secrétariat du GEF, organisme d'exécution.               | Point focal opérationnel GEF pays, Agence GEF, Secrétariat du GEF, Conseil du GEF, STAP (panel scientifique), organisme d'exécution national.                                                                                                                         |

### Les Small Grants programme (SGP)

Les **SGP** est le programme emblématique du GEF destiné à soutenir les initiatives locales. Il finance directement des projets portés par des organisations de la société civile, des associations communautaires, des organisations de peuples autochtones, des coopératives ou des ONG locales du pays cible.

L'objectif est de démontrer que des initiatives de petite échelle peuvent produire des bénéfices environnementaux mondiaux tout en améliorant les moyens de subsistance des populations. Les projets concernent notamment la restauration des terres, la conservation de la biodiversité, l'agriculture durable, la gestion des ressources en eau, les énergies renouvelables ou encore la lutte contre les pollutions.

Les subventions de base atteignent généralement 75 000 USD maximum par projet. Le programme prévoit également des projets stratégiques pouvant bénéficier d'un financement allant jusqu'à 150 000 USD afin de répliquer ou d'étendre des expériences réussies à plusieurs communautés ou territoires. Depuis sa création, le SGP a soutenu près de 30 000 projets dans plus de 130 pays, ce qui en fait l'un des principaux mécanismes de financement communautaire dans le domaine de l'environnement.

### Les Medium-size projects (MSP)

Les [MSP](#) constituent une modalité intermédiaire destinée aux projets de taille moyenne présentant un caractère innovant ou démonstratif.

Depuis le cycle GEF-8, un MSP correspond à un projet bénéficiant d'un financement GEF pouvant atteindre 5 millions de dollars. Cette catégorie permet de financer des projets nationaux ou régionaux plus ambitieux que les initiatives communautaires tout en conservant une procédure d'approbation relativement simplifiée, directement assurée par le Directeur général du GEF.

Les MSP sont particulièrement adaptés pour :

- Tester de nouvelles approches de gestion durable des terres
- Développer des politiques publiques ou des cadres réglementaires
- Renforcer les capacités institutionnelles
- Préparer le passage à l'échelle vers des programmes de plus grande ampleur

Ils sont souvent mis en œuvre par des agences du GEF, en partenariat avec les gouvernements.

### Les Full-size projects (FSP)

Les [FSP](#) constituent la principale modalité d'investissement du GEF.

Ils concernent les projets dont la contribution du GEF est supérieure à 5 millions de dollars. Ces projets répondent généralement à des enjeux nationaux ou régionaux majeurs nécessitant des investissements importants et un cofinancement élevé. Leur processus d'approbation est plus exigeant : une première note conceptuelle (Project Identification Form – PIF) doit être approuvée par le Conseil du GEF, avant la préparation complète du projet et son approbation finale par le Directeur général.

Les FSP financent notamment :

- De vastes programmes de restauration des paysages
- La gestion intégrée des bassins versants
- La conservation de grands écosystèmes
- Des programmes nationaux de lutte contre la désertification
- Des projets intégrés associant biodiversité, climat, gestion durable des terres et développement rural

Ces projets mobilisent fréquemment plusieurs dizaines de millions de dollars grâce au cofinancement apporté par les gouvernements, les banques de développement et d'autres partenaires internationaux

## 2. Le Fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (LDN Fund)

Créé avec l'appui du Mécanisme Mondial de la CNULCD, le [Fonds pour la Neutralité en matière de dégradation des terres](#) représente une innovation majeure en matière de financement de la restauration des terres. Contrairement au GEF, il s'agit d'un fonds d'investissement à impact destiné à mobiliser des capitaux privés.

Son objectif est de démontrer que les investissements dans la restauration des paysages, l'agriculture durable, l'agroforesterie ou la gestion durable des ressources naturelles peuvent être à la fois rentables sur le plan économique et bénéfiques pour l'environnement.

Le fonds intervient principalement sous forme de prises de participation ou de prêts dans des projets présentant un modèle économique viable, avec un effet de levier important sur les investissements privés.

Les organisations de la société civile (OSC) peuvent bénéficier des ressources de ce fonds, mais généralement de manière indirecte, en tant que partenaires ou co-porteuses de projets économiquement viables. Les financements directs sont plus accessibles aux entreprises, aux fonds d'investissement, aux coopératives de grande envergure ou à d'autres entités capables de porter des investissements générateurs de revenus.

### 3. Le Riyadh Global Drought Resilience Partnership

Lancé lors de la COP16 de la CNULCD (Déc. 2024, Riyad), le [Riyadh Global Drought Resilience Partnership](#) vise à renforcer les capacités financières et techniques des pays confrontés à des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères.

Cette initiative cherche à coordonner les financements internationaux consacrés à la prévention des sécheresses, aux systèmes d'alerte précoce, à la planification de la résilience et aux investissements dans des infrastructures adaptées. Elle favorise également le partage des connaissances, le développement de partenariats et la mobilisation de financements innovants.

Lors de son lancement à la COP16, le partenariat a annoncé des engagements initiaux de 2,15 milliards de dollars américains, comprenant 150 millions de dollars apportés par l'Arabie saoudite, 1 milliard de dollars de projets en préparation de la Banque islamique de développement, 1 milliard de dollars de projets en préparation du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le développement international. Ces montants sont destinés à servir de levier pour attirer d'autres financements publics et privés.

Le partenariat constitue aujourd'hui l'un des principaux instruments émergents de la CNULCD pour traiter spécifiquement le risque croissant lié aux sécheresses. Néanmoins cet instrument financier doit encore être mis en œuvre de façon concrète. À ce jour, il y a peu d'informations sur comment les fonds du Riyadh Global Drought Resilience Partnership vont être engagés, pour qui et de quelle manière.

### 4. L'Accélérateur de la Grande Muraille Verte

L'[Accélérateur de la Grande Muraille Verte](#) a été lancé en 2021 lors du One Planet Summit, sous l'impulsion du président de la République française. Cet instrument a pour objectif de catalyser l'ensemble des financements dédiés à l'initiative panafricaine pour permettre une accélération de sa mise en œuvre dans les territoires des 11 pays concernés (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Érythrée, Éthiopie et Djibouti). Un total de 16 milliards d'euros a été rassemblé pour la GMV.

Au-delà des financements, l'Accélérateur cherche à améliorer la gouvernance des projets, leur suivi ainsi que leur impact sur la restauration des terres, la sécurité alimentaire et la création d'emplois ruraux.

| Les objectifs de l'Accélérateur de la GMV      | Valeur à atteindre d'ici 2030             |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Objectif de restauration des terres d'ici 2030 | 100 millions d'hectares                   |
| Objectif de séquestration de carbone           | 250 millions de tonnes de CO <sup>2</sup> |
| Objectif de création d'emplois verts           | 10 millions                               |

#### Le rapport de CNULCD sur la Grande Muraille Verte (2021)

Publié en 2021, le rapport de la CNULCD intitulé « [La Grande Muraille Verte : État de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030](#) », dresse un état des lieux de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) et identifie les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

Le rapport souligne que la Grande Muraille Verte est désormais conçue comme un programme intégré de restauration des paysages et de développement durable, visant à améliorer les moyens de subsistance des populations, renforcer la résilience des territoires face au changement climatique, préserver les ressources naturelles et favoriser une croissance économique inclusive.

À l'échelle des 11 pays concernés, près de 20 millions d'hectares de terres avaient été restaurés en 2020 et plus de 350 000 emplois créés. Toutefois, ces résultats restent insuffisants au regard des ambitions de l'initiative : restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées, séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et créer 10 millions d'emplois verts d'ici 2030.

Le rapport met en évidence plusieurs défis majeurs : une coordination insuffisante entre les acteurs, des financements fragmentés, des capacités institutionnelles inégales et un suivi encore limité des résultats. Il recommande ainsi de renforcer la gouvernance de l'initiative, de mieux coordonner les investissements, d'impliquer davantage les communautés locales et d'accélérer les actions de restauration des paysages productifs.

Ce diagnostic a notamment conduit, au lancement de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte, destiné à améliorer la coordination des partenaires techniques et financiers et à accélérer l'atteinte des objectifs de l'initiative.

## 5. La G20 Global Land Initiative

La [G20 Global Land Initiative](#) constitue une plateforme internationale hébergée par le Mécanisme Mondial de la convention. Elle vise à réduire de moitié les surfaces mondiales dégradées d'ici 2040 grâce à une meilleure coordination des politiques publiques, des investissements et des échanges de connaissances.

Bien qu'elle ne constitue pas un fonds financier au sens strict, cette initiative joue un rôle important dans la mobilisation des ressources en mettant en relation gouvernements, institutions financières, entreprises et organisations internationales.

Elle favorise notamment l'identification de projets bancables, le partage de bonnes pratiques et le développement de nouveaux partenariats d'investissement.

Dans le cadre de cette initiative un programme de subvention a été mis en place : Restoration Returns Grants. Ce système de subvention cible principalement les OSC pour financer des projets locaux de restauration des terres portant des actions de restauration des sols, d'agroforesterie, de gestion durable de l'eau, d'agriculture durable et de renforcement des capacités des communautés. À noter que les OSC accréditées à la CNULCD sont prioritaires.

Lors du premier appel à projets (2024) :

- Plus de 650 candidatures provenant d'une centaine de pays ont été reçues ;
- 39 organisations ont été sélectionnées ;
- Les montants accordés allaient de 5 000 à 15 000 USD par projet.

## 6. Les dispositifs de sponsoring et les programmes de « Land champions »

Afin d'élargir sa base de financement, la CNULCD développe également des mécanismes de mobilisation volontaire du secteur privé et des acteurs philanthropiques.

Le programme des « Land Champions » rassemble des entreprises, fondations, personnalités publiques et institutions qui s'engagent à promouvoir la restauration des terres et à soutenir financièrement certaines initiatives de la convention. Au-delà des contributions financières, ces partenaires jouent un rôle d'ambassadeurs en sensibilisant les décideurs et le grand public aux enjeux liés à la dégradation des terres.

Ces dispositifs de sponsoring contribuent à diversifier les sources de financement, à renforcer la visibilité de la Convention et à encourager les investissements privés dans la gestion durable des terres. Il ne s'agit pas de fonds financiers, mais plutôt de mécanismes de mobilisation et d'influence. L'objectif est de faire émerger des engagements volontaires et à accroître la participation du secteur privé et des jeunes.

Les 3 programmes récents de la CNULCD :

- [Sport4Land Champions](#)
- [Land Heroes](#)
- [Business4Land \(B4L\) Champions' Council](#)

### Les agences de coopération internationales

Les agences de coopération internationales (AFD, GIZ, ENABLE, etc.) représentent également une source de financement importante pour les actions de lutte contre la désertification, et notamment pour les organisations de la société civile. Ces agences soutiennent régulièrement des projets portant sur la gestion durable des terres, l'agroécologie, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique ou encore le développement local.

Ces types de financements prennent généralement la forme d'appels à projets ou de conventions de partenariat. Ils sont souvent plus accessibles aux organisations nationales que les grands fonds internationaux et favorisent les approches participatives ainsi que le renforcement des capacités locales.

## Sources

---

Les sites web consultés :

GEF

- <https://www.thegef.org/>
- <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/gef-small-grants-program>
- <https://www.thegef.org/projects-operations/how-projects-work>

Fonds pour la NDT

<https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>

Riyadh Global Drought Resilience Partnership

<https://www.unccd.int/our-work/flagship-initiatives/riyadh-global-drought-resilience-partnership>

Accélérateur de la GMV

<https://oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/accelerateur-de-la-grande-muraille-verte-193>

G20 Global Land Initiative

<https://g20land.org/>

Les dispositifs de sponsoring de la CNULCD

- <https://www.unccd.int/our-work/campaigns/sport4land/champions>
- <https://www.unccd.int/land-and-life/youth/land-heroes>
- <https://www.unccd.int/our-work/business4land>

Publication consultée :

UNCCD, 2020, La Grande Muraille Verte : état de mise en œuvre et perspective à l'orée 2030, United Nations to Combat Desertification, Bonn

Pour aller plus loin :

Guide sur la mobilisation de financements pour la Neutralité en matière de dégradation des Terres

<https://www.cariassociation.org/fr/publication-du-guide-sur-la-mobilisation-de-financements-pour-la-neutralite-en-matiere-de-degradation-des-terres/>

Document disponible dans le Centre de ressources du CARI

<https://www.cariassociation.org/fr/retrouvez-toute-la-documentation-de-notre-centre-de-ressources/>

## Désertif'actions

Edité en 2026 | Date de dernière mise à jour : 2026

Pour citation

Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI), 2026, « Principaux instruments financiers au sein de la CNULCD », *Les cahiers de Désertif'actions*, Cahier n°2, Fiche A, Viols-le-fort, (Ed.) GTD, France.

